

AGENDA DES MANIFESTATIONS A VENIR

AVRIL

- 1- Loto du club de gymnastique
- 8 – Parcours du cœur
- 10- Don du Sang
- 10 au 21- ALSH
- 17- Chasse aux œufs
- 23- Élections présidentielles 1^{er} Tour
- 30- Marché de printemps
- 30- Souvenir des déportés

MAI

- 7- Élections présidentielles 2^{ème} Tour
- 7- Réderie de l'association des parents d'élèves
- 8- Célébration de la victoire
- 20,21,22- Fête du village

JUIN

- 3- Théâtre Selle en scène
- 11- Élections législatives 1^{er} Tour
- 18- Élections législatives 2^{ème} Tour
- 24- Fête des Écoles à Plachy
- 30- Finale du Tournoi de Tennis

JUILLET

- 10 au 28- ALSH
- 13- Repas républicain et feu d'artifice
- 14- Fête nationale

AOUT

- 1- Don du Sang



Photo: Repas des aînés du 5 mars

PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'information du conseil municipal – Mars 2017, n° 23

La mise en service de la nouvelle station d'épuration est effective depuis le 1er décembre 2016. Les habitations des résidences Val de Selle, L'orée, La Clé des Champs, route de Beauvais, rue du Moulin et quelques unes de la rue E.P.Wallet sont désormais raccordées à cette nouvelle station située route de Bacouël au même titre que le seront, à terme, toutes celles des rues de la Fontaine, du Cdt Dodart, de Creuse, de l'Ecce Homo, de la Gare, de la place du Petit Plachy et de la résidence la Peupleraie. Les propriétaires concernés par les nouveaux raccordements ont été informés personnellement des conditions à réunir pour prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau.

A partir du 1er février 2017, date d'assujettissement retenue par le syndicat, les consommations d'eau potable assainie de l'ensemble des habitations énoncées ci-dessus, même si elles ne sont pas raccordées au réseau d'assainissement, seront facturées « prorata temporis » au nouveau tarif qui sera fixé par le Syndicat d'assainissement intercommunal du Val de Selle au vu du relevé des compteurs d'eau ou d'un forfait annuel fixé par ce même syndicat pour les habitations disposant d'un captage individuel.

Pour les autres habitations non raccordées (rues Mézan, des Clabaudois, de l'Eglise, de Conty, E.P Wallet, route de Beauvais, et l'ensemble du hameau de Buyon) les consommations d'eau seront facturées au tarif habituel.

Pour ne pas entraver le bon fonctionnement du système sophistiqué mis en place (pompes de refoulement, dégrilleur, etc...) il est utile de rappeler qu'il ne faut pas déverser dans le réseau :

- des lingettes, tampons, serviettes périodiques, bâtonnets d'oreille, seringues,
- des déchets alimentaires (légumes, viandes, huiles végétales ou de friture, même broyés,
- des produits pétroliers (essence, gazole, huile de vidange,
- les eaux de source ou souterraines provenant de la géothermie, les vidanges de piscine,
- des résidus de peinture (white spirit, solvants divers), des acides de toutes natures,
- tout produit ou objet susceptible de nuire au bon fonctionnement du réseau (conduits, pompes et équipements de la station.)

En cas d'obturation ou de dégradation des installations la responsabilité pénale et civile de l'auteur des rejets en cause pourra être recherchée par tous moyens et les frais de remise en état seront à sa charge.

Il est dans l'intérêt de tous, eu égard au coût des installations, que ces recommandations soient scrupuleusement respectées. Je compte sur votre civisme et je vous en remercie par avance.

Lionel NORMAND
Maire de Plachy-Buyon



COMMUNE DE PLACHY-BUYON
2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon
Tel / Fax : 03-22-42-74-26
E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

CARTE IDENTITÉ

Depuis le 14 mars 2017, la demande ne peut plus s'effectuer dans sa commune de résidence.

Chaque usager doit désormais la faire instruire dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil comme c'est déjà le cas pour les passeports.

• Pour Plachy-Buyon, les communes les plus proches sont Amiens, Ailly-sur-Noye, Poix de Picardie.

Chaque usager va être amené à effectuer 2 démarches:

- par le dépôt de la demande :
 - auprès des mairies équipées du dispositif de recueil
 - ou enregistrer sa demande depuis son domicile grâce au télé service de pré-demande en ligne renseignements sur le site service.public.fr;
- la carte d'identité sera ensuite à retirer auprès de la mairie dans la ville où il aura déposé sa demande.



SORTIE DE TERRITOIRE

Ce document qui permet à un enfant de circuler dans certains pays sans être accompagné de ses parents avait été supprimé depuis le 1^{er} Janvier 2013 mais est de nouveau obligatoire depuis le 15 Janvier 2017.

Il doit être établi et signé par un parent (ou responsable légal) et doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Formulaire à retirer en mairie

ÉLECTIONS



Élections présidentielles

23 Avril et 7 Mai 2017.

Élections législatives

11 et 18 Juin 2017.

Attention, changement d'horaires d'ouverture des bureaux de vote uniquement pour l'élection présidentielle:

8h-19h (au lieu de 18h)

TRÉSOR PUBLIC

Fermeture de la Trésorerie de Conty.

Depuis le 1^{er} Janvier 2017, les habitants doivent s'adresser au Centre des finances Publiques Trésorerie de Poix de Picardie pour régler leur impôt communal ou obtenir tout renseignement le concernant.

Adresse : 27 place de la République BP 15
80290 Poix de Picardie
03 22 90 00 58

E-mail: t080036@dgfip.finances.gouv.fr

Pour tout ce qui est de l'ordre de recouvrement s'adresser à l'Hôtel des Impôts d'Amiens.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

**Entrée en maternelle
Nouvel arrivant
Changement d'établissement
INSCRIVEZ VOS ENFANTS !**

Retrait des dossiers à compter du 20 mars 2017 auprès du directeur de l'école, de la mairie d'implantation de l'école ou en ligne sur les sites:

www.ccssoa.fr
www.ccro.fr
www.cccconty.com

Retour des dossiers au plus tard le 24 mai 2017 à la mairie d'implantation de l'établissement ou à la Communauté de Communes Somme-Sud Ouest (CC2SO)

Pour tout renseignement, contactez le service scolaire au 03.22.90.19.65 ou par courrier: maite.hanicotte@cc2so.fr ou olivier.laporte@cc2so.fr





Organisée dans chaque commune volontaire par la Fédération Française de Cardiologie, cette manifestation a pour objectif d'informer et de mobiliser la population autour des risques liés aux maladies cardio-vasculaires.

La Municipalité vous propose une randonnée pédestre et un parcours en vélo.



Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie :

- A 14H pour la randonnée pédestre et un parcours en vélo pour les adultes
- A 15H pour un parcours en vélo pour les enfants (accompagnés des parents).

Au retour, vers 16h00, un goûter sera offert à tous les participants par la Municipalité.

PETITS ET GRANDS VENEZ NOMBREUX !